

Zoom sur l'Observatoire du Val de Saône

L'Observatoire du Val de Saône est l'outil de suivi et d'évaluation du Contrat de vallée inondable de la Saône.

Plus de 225.000 habitants en zone inondable dans le Val de Saône

L'Observatoire du Val de Saône a réalisé un recensement de la population du Val de Saône située en zone inondable, en préalable au projet de réduction de la vulnérabilité engagé dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Saône (PAPI Saône).

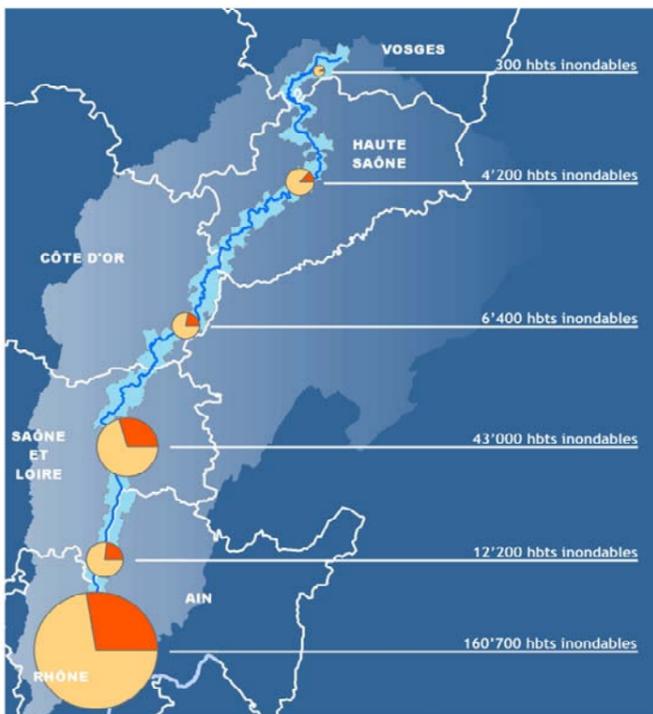
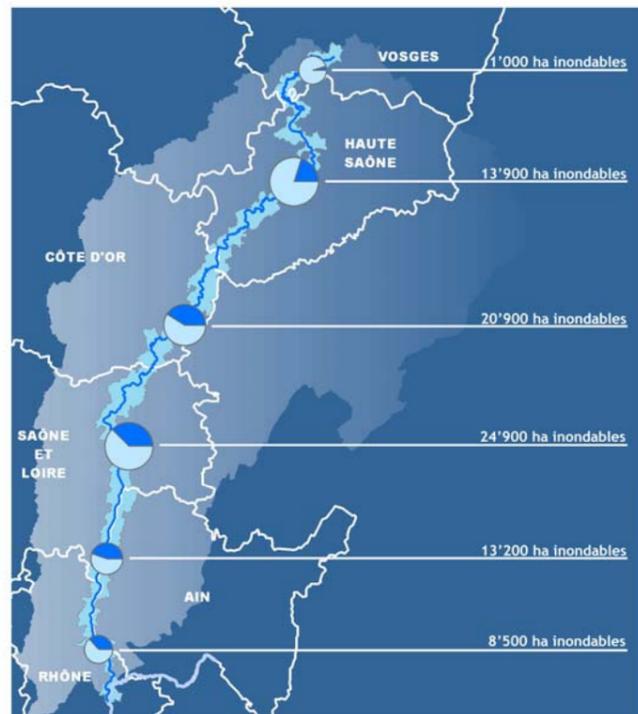
Exploitant une méthode d'estimation du CERTU⁽¹⁾, le recensement des hausses de crues pour les plus hautes eaux connues (PHEC) a été croisé avec les bâtiments à usage d'habitation⁽²⁾ et le nombre d'ha-

bitants par commune⁽³⁾ et a ainsi permis d'obtenir une analyse statistique de la population effective située en zone inondable sur l'ensemble de la vallée. Ainsi, la population soumise au risque inondation, parmi les communes du Contrat de Vallée Inondable de la Saône, s'élève à plus de 225 000 habitants (soit 27% de la population totale), dont 143 000 habitants pour la seule commune de Lyon.

En dehors de l'agglomération lyonnaise, la plus forte population concernée est celle du département de Saône-et-Loire, avec près de 43 000 habitants situés en zone inondable.

(1) CETE Normandie-Centre, « Méthodes d'estimations de population » - CERTU, décembre 2005
 (2) BD TOPO, © IGN
 (3) Recensement général de la population 1999, INSEE

Plus d'infos sur www.observatoire-saone.fr



Surface inondable au sein des communes du CVI (par département)

Population inondable au sein des communes du CVI (par département)

Contacts

Etablissement Public Territorial du Bassin Saône et Doubs
 752, avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny
 BP 173 - MACON Cedex
 Tél. : 03.85.21.98.12 / Fax : 03.85.22.73.45

Président : Christophe SIRUGUE
 Directeur : Marc FORET

info@eptb-saone-doubs.fr

Toute l'actualité de l'EPTB Saône et Doubs sur www.eptb-saone-doubs.fr

Un projet à mettre en œuvre ? Un besoin d'information ? L'EPTB Saône et Doubs répond à toutes vos questions et vous apporte un accompagnement technique dans toutes vos initiatives liées à la gestion de la ressource en eau (assainissement, eau potable, gestion des inondations, préservation des milieux aquatiques) et la préservation des milieux naturels.

Stéphane CLAUDET-BOURGEOIS, Chef du Pôle Saône 03.85.21.98.11
 Yannick COUPRY, Animateur Vosges/F.-Comté du CVI 03.84.95.77.09
 Fabien DEVIDAL, Animateur Rhône-Alpes du CVI 04.74.06.42.04
 Emmanuel TRARIEUX, Animateur Bourgogne du CVI 03.85.21.98.07

Cédric BORGET, Responsable PAPI Saône 03.85.21.98.07
 Maxence BRET, Responsable Observatoire Val de Saône 03.85.21.98.14

E-mail (tout en minuscules) : prenom.nom@eptb-saone-doubs.fr

Conception et édition : EPTB Saône et Doubs, septembre 2008

Edito



Afin de mieux informer ses collectivités, partenaires et interlocuteurs quotidiens sur les aménagements et travaux réalisés sur le Val de Saône, l'EPTB Saône et Doubs lance un nouveau support de communication : la Chronique du Val de Saône. Ce bulletin d'information vous accompagnera désormais tous les deux mois pour vous faire part des actualités de la vallée, en relation avec les thématiques de l'eau et des milieux naturels.

Le Contrat de Vallée Inondable de la Saône entamant sa dernière année d'application, il en sera ici largement question, mais pas seulement. Les autres démarches menées sur la vallée trouveront également ici leur place. Il sera ainsi régulièrement fait état de l'avancement de la démarche NATURA 2000 et des actions transversales à la vallée (animations scolaires, etc.).

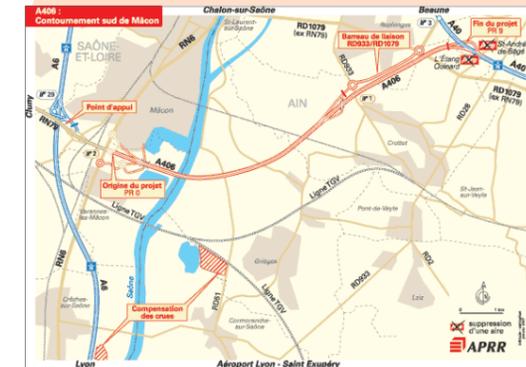
Ce bulletin se veut le plus riche possible mais il ne saurait à lui seul relater l'ensemble des actions menées sur la vallée, tant elles sont diversifiées. C'est pourquoi toute l'équipe de l'EPTB reste à votre écoute et à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Bonne lecture à toutes et à tous !

Le Président de l'EPTB Saône et Doubs,
 Christophe SIRUGUE



Grands projets : l'EPTB doit donner son avis



En tant qu'établissement territorial de bassin, l'EPTB Saône et Doubs doit être systématiquement consulté par les Maîtres d'ouvrage de projets sur le Val de Saône, dès lors que le montant dépasse 1,9 M€, afin d'apporter un avis ou une expertise technique sur les projets en cours. Le Val de Saône est en effet un axe privilégié au sein duquel d'importants projets structurants voient le jour, en relation directe ou non avec les problématiques de l'eau. Ainsi, l'EPTB a récemment fourni des avis techniques et des recommandations sur plusieurs projets ou études en cours d'élaboration, notamment sur la mise en place de mesures compensatoires dans le cadre de l'autoroute A406, sur le dragage de la Saône soumis à enquête publique, sur la canalisation de gaz « Artère de Mâconnais », sur les bassins écrêteurs de crue à Auxonne, sur le zonage prioritaire pesticides en Rhône-Alpes, sur l'élargissement de la N80 au sud de Chalon-sur-

En tant qu'établissement territorial de bassin, l'EPTB Saône et Doubs doit être systématiquement consulté par les Maîtres d'ouvrage de projets sur le Val de Saône, dès lors que le montant dépasse 1,9 M€, afin d'apporter un avis ou une expertise technique sur les projets en cours. Le Val de Saône est en effet un axe privilégié

Saône, sur les PPR inondations de la Saône amont et sur les aménagements de protection contre les inondations de la basse vallée de l'Aillan. L'EPTB demande par ailleurs à être étroitement associé aux réflexions relatives au projet de liaison Saône-Moselle, en cours d'étude sous Maîtrise d'ouvrage VNF.

Classes d'eau du Val de Saône : 1400 élèves concernés des Vosges à Lyon en 2008-2009

Lors de l'année scolaire 2007-2008, 29 classes d'école et de collège ont participé au programme d'animation scolaire sur l'ensemble du Val de Saône. Cette année, une soixantaine de classes, d'Escles (88) à Lyon (69), bénéficieront des animations. Au cours de cinq séances, les enfants et les enseignants, accompagnés et aidés d'une animatrice de l'EPTB Saône et Doubs, développeront un projet en lien avec le Contrat de Vallée Inondable de la Saône. Au programme : se questionner, expérimenter, s'informer, sortir le long de la rivière, rencontrer des personnes, visiter des installations pour comprendre les inondations et la préservation du Val de Saône.

Les inscriptions pour l'année scolaire 2008-2009 sont en cours !



Consultation nationale sur l'eau 2008 : l'EPTB Saône et Doubs se mobilise

Dans le cadre de la consultation nationale sur l'eau conduite en partenariat avec l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse, l'EPTB organise différentes manifestations sur le bassin versant de la Saône. Ainsi, plusieurs animations ont été organisées dans les semaines passées ou sont sur le point de l'être prochainement. Au menu, différentes animations sur le thème de l'eau : pièce de théâtre jouée par la Compagnie Art.27, excursions en bateau, expositions, visites, débats publics, etc.

Les manifestations concernent le Val de Saône et les rivières Seille, Dheune, Lanterne, Haut-Doubs / Haute-Loue et Ognon.



Inondations : des kits communaux pour informer les populations

Courant juin, un courrier a été envoyé aux communes du Val de Saône pour proposer la fourniture d'un kit communal d'information sur les inondations. Conçu comme un présentoir de documents permettant de mettre à disposition les plaquettes d'information dans le hall d'accueil de la mairie, cet élément présente aussi la carte des Zones Inondables de la commune, les informations générales sur le risque inondation en Saône et peut également intégrer, à la demande des communes, des photos ou des éléments personnalisés. Le coût de fabrication de ce kit en métal plié et soudé, recouvert d'un film plastifié en quadrichromie, actualisé d'après un prototype réalisé en 2006 est d'environ 700 € TTC. Une participation des communes est sollicitée (subventions de l'Etat, des Régions et Départements déduites), variable selon leur population. Plusieurs dizaines de bulletins de demande ont déjà été reçus.



sur 290 sites, et ses fiches peuvent en être extraites pour être intégrées par les communes à leurs DICRIM. 30 plaques en acier émaillé, conformes à l'arrêté du 16/03/06 avaient été posées en 2007 en Bourgogne. 20 plaques doivent encore équiper avant la fin du mois de septembre les communes intéressées de la région Rhône-Alpes et de la Saône amont (Haute Saône et Vosges).



Restauration d'une frayère à brochets à Trugny (Côte-d'Or)

La circulation des bateaux sur la Saône est assurée par de nombreux barrages qui ont modifié le fonctionnement hydrologique naturel de la Saône. De ce fait, de nombreuses zones dépressionnaires enherbées situées dans le lit majeur de la Saône (baissières), sites privilégiés pour la fraie du brochet, ne fonctionnent plus correctement aujourd'hui. Afin de restaurer le fonctionnement des frayères les plus favorables et maintenir cette population piscicole emblématique de la Saône, elles sont équipées de batardeaux amovibles permettant de conserver un niveau d'eau pendant la période de frai, de décembre à mars. Les batardeaux sont alors retirés ce qui permet une vidange de la baissière et le départ des juvéniles de brochet vers la Saône. Ce projet a été cofinancé par le Conseil Régional de Bourgogne, l'Agence de l'Eau et les Fédérations Nationale et Départementale de pêche.



Syndicat des Eaux du Haut-Mâconnais (Saône-et-Loire) : au-delà des périmètres de protection, le bassin d'alimentation de captage

En complément des périmètres de protection réglementaires prévus pour prévenir les pollutions accidentelles et rendus obligatoires pour chaque captage d'eau potable par la loi sur l'eau de 1992, il est aujourd'hui indispensable d'identifier les zones réelles d'alimentation de ces captages pour lutter contre les pollutions chroniques telles que les produits phytosanitaires. Suite aux études réalisées en 2003 et 2005 sur les usages agricoles présents sur les captages de Farges-les-Mâcon et Montbellet, une étude est sur le point d'être lancée, concernant le diagnostic des autres usages potentiellement polluants auprès, notamment, des gestionnaires d'espaces publics.



A terme, un programme d'actions opérationnel portant sur tous les usages présents sera élaboré dans l'objectif de réduire les émissions récurrentes de produits polluants sur les secteurs identifiés comme les plus sensibles à l'infiltration des eaux dans le sol. Ce projet est cofinancé par le Conseil Général de Saône et Loire, l'Agence de l'Eau Rhône-Méditerranée et Corse ainsi que par le Syndicat des Eaux du Haut Mâconnais. Le coût estimatif de ce projet est évalué à 30 000 € TTC.

Lux (Saône-et-Loire) : rehausse de l'accès au Port Guillot

Fréquemment inondée lors des crues de Saône, la route d'accès au Port Guillot comporte des points bas qui rendent très dangereuse sa traversée lors des crues de la Saône. Le projet de rehausse de cette route doit permettre de niveller la chaussée afin de supprimer ces zones basses et de la sécuriser au niveau du franchissement des ponts. Conformément aux dispositions de la nouvelle loi sur l'eau, les 800 m³ remblayés pour la rehausse de la route ont été compensés par un décaissement équivalent à proximité immédiate du site. Une zone basse en jachère a ainsi été arrasée, favorisant à terme l'apparition d'un milieu humide connexe au cours d'eau. Les travaux ont été réalisés de début mars à fin avril 2008 et cofinancés par le Conseil Général de Saône et Loire et la Commune de Lux. Montant des travaux : 180 657,24 € TTC.



Ripisylve des bords de Saône : bientôt 480 km de berges restaurés

La végétation rivulaire des bords de Saône a fait l'objet de plusieurs programmes de restauration successifs, caractérisés par un entretien sélectif des boisements et une gestion raisonnée des embâcles. Dès 2005, les Communautés de Communes Saône et Madon et de la Saône vosgienne ont engagé chacune un programme de restauration qui ont permis de couvrir l'ensemble du département des Vosges. En Haute-Saône, la Communauté de Communes Saône et Coney est venue poursuivre l'opération sur la Saône non navigable jusqu'à Corre. Sur la Saône navigable, VNF a engagé dès 2006 deux études opérationnelles préalables à la restauration des berges. Les travaux ont débuté au cours de l'été 2008. A l'issue de ces travaux, les rives de Saône dans leur intégralité sur les départements des Vosges et de Haute-Saône auront été couvertes par les opérations de restauration des boisements et de gestion des embâcles, pour un montant de l'ordre de 1,35 M€ HT.



Lurcy (Ain) : la station d'épuration intercommunale en construction

Les travaux de construction de la station d'épuration de la Communauté de Communes Montmerle - Trois Rivières ont officiellement débuté le 15 décembre 2007. Cette station, située sur la Commune de Lurcy dans l'Ain, permettra de traiter à terme l'équivalent des effluents de 8 000 habitants. La réalisation des bassins d'aération et de clarification est en cours. Les travaux devraient se terminer au 1^{er} semestre 2009. Le montant de cette opération s'élève à 2 464 000 € avec un financement du Conseil Général de l'Ain de 735 000 €, de la Région Rhône-Alpes de 320 288 € (financement exceptionnel dans le cadre du Contrat de Vallée Inondable de la Saône), de l'Agence de l'Eau de 840 000 € et un autofinancement de la Communauté de Communes de 568 712 €.



Restauration du casier d'inondation de Pont de Vaux à Feillens (Ain) : les études sont terminées

Ce casier endigué couvre environ 3 000 hectares sur le territoire des communes de Reyssouze, Boz, Ozan, Asnières-sur-Saône, Manziat, Vésines et Feillens. Il présente des enjeux variés (habitations, milieux naturels, captage d'eau potable, activités agricoles...). Dans le cadre d'une gestion cohérente de ce casier d'inondation, il était nécessaire de mieux connaître ces enjeux et de proposer des aménagements permettant de répondre au mieux aux différentes exigences.

L'EPTB Saône et Doubs s'est pour cela porté Maître d'ouvrage d'une étude préalable à la restauration de ce casier, dans le cadre du Contrat de Vallée Inondable de la Saône et du Programme d'Actions de Prévention des Inondations, avec l'aide de ses partenaires financiers : l'Etat, le Conseil Général de l'Ain, l'Agence de l'Eau, les Communautés de Communes du Canton de Pont de Vaux et du Pays de Bagé et l'Association Syndicale des digues de Pont de Vaux à Feillens.

Cette étude s'est terminée en juin 2008 et a permis de définir les contours d'un projet d'aménagement complet sous la forme de plusieurs scénarios qui prévoient :

- la réfection des dix ouvrages vannés qui permettent de gérer le remplissage et la vidange du casier hydraulique,
- le déplacement de la digue sur deux tronçons de 100 m linéaires,
- quelques confortements ponctuels de la digue érodée,
- l'abattage sélectif des arbres et le débroussaillage des abords de la digue pour en garantir la pérennité.

Des priorités ont été définies au sein de ses opérations de restauration, qui représentent un montant de travaux de 600 000 € HT.

Un nouveau règlement de gestion des vannages a été proposé. Il prend en considération la présence des différents enjeux au sein du casier. Il devra être officialisé par un nouvel arrêté préfectoral qui remplacera l'arrêté existant, désuet et souvent non appliqué.



Natura 2000 : les agriculteurs du Val de Saône au chevet du Râle des Genêts : plusieurs centaines d'hectares contractualisés

Le Râle des Genêts est un oiseau migrateur affectionnant les prairies de fauche pour se reproduire. Il est aujourd'hui gravement menacé par la gestion actuelle des habitats favorables à cette espèce. Un programme d'actions sur 3 ans a été mis en place, avec le soutien de la DIREN, dans le cadre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité. Ce plan d'actions 2006-2008 a pour but de poursuivre et d'améliorer les inventaires réalisés, d'accroître la mise en place d'une gestion conservatoire en faveur du Râle en Bourgogne et d'améliorer la sensibilisation des acteurs à cette problématique. En tant que structure animatrice dans le cadre de Natura 2000, l'EPTB contribue également à la réussite de ce plan de sauvegarde. En œuvrant à la mise en place de contrats agricoles favorables au Râle (fauche retardée), l'EPTB, en collaboration avec les Chambres d'Agriculture, les Conservatoires d'espaces Naturels et les Services de l'Etat, a permis la contractualisation de plusieurs centaines d'hectares en fauche tardive. Sur la Seille, la Grosne et la Saône en Saône et Loire, ce sont 350 ha de prairies qui ont fait l'objet d'un retard de fauche en juillet 2008. Des suivis de fauche ont été réalisés avec les agriculteurs : leur but ? Tenter d'observer la présence de jeunes Râles sur les parcelles contractualisées ! Le résultat 2008 est encourageant puisque 6 juvéniles volants, 2 adultes et 2 nichées de poussins issues de pontes tardives, ont été observés. La mise en place de mesures agro-environnementales, dont l'efficacité est ainsi encore confirmée pour cette espèce, doit être renforcée rapidement si l'on veut que le Râle des genêts soit encore présent dans cette région d'ici 5 à 10 ans.

